ANNEXE 3

Commune de REALMONT

TARIFS 2018

Annexe à la délibération du Conseil Municipal de Réalmont
en date du 19 décembre 2017

1 - Location des salles COMMUNALES

2- Photocopies

3 - Prêt de matériel

4 - Camping municipal

5- Foires et marchés
(Droits de place – Fourniture électricité)

6 - Occupation du domaine public

7 - Bascule automatique

8 - Cimetières et service funéraire

9 - Assainissement

10- Eau

11 - Travaux services techniques (Eau potable et assainissement)

1 - LOCATION DES SALLES - 2018

SALLE DES FÊTES, CANTINE DU FOIRAIL et SALLE POLYVALENTE

Loueur / location	Salle des fêtes	Salle polyvalente	cantine foirail	
			1 Journée	week-end
AssociationRéalmont				
Manif à but non lucratif				
ETE (01/04 au 31/10)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
HIVER (01/11 au 31/03)	* 100 €	* 100 €	80 €	150 €
Manif à but lucratif				
ETE (01/04 au 31/10)	200 €	200 €	100 €	150 €
HIVER (01/11 au 31/03)	* 250 €	* 250 €	150 €	200 €
Particuliers Réalmont				
ETE (01/04 au 31/10)	250 €	Pas de location	100 €	150 €
HIVER (01/11 au 31/03)	* 300 €	Pas de location	150 €	200€
Autres cas (services et associations départementales, nationales .....)				
ETE (01/04 au 31/10)	350 €	250 €	150 €	250 €
HIVER (01/11 au 31/03)	* 400 €	* 300 €	200 €	300 €

* **Le chauffage est inclus en hiver pour la salle des fêtes. Pour la salle polyvalente il est seulement prévu pour une durée de deux heures avec possibilité de demander du chauffage supplémentaire à raison de 20 € le jeton d'une heure.**

Une caution de 300 € sera demandée pour la mise à disposition de ces salles.

SALLES DE LA MAIRIE

Pour les associations de Réalmont, les services départementaux et les services de l'Etat : Gratuit

Dans tous les autres cas (Y compris les associations départementales, nationales, ...)

ETE (du 01/04 au 31/10) : 50 € par réunion

HIVER (du 01/11 au 31/03) : 80 € par réunion

2 - PHOTOCOPIES - 2018

Photocopie couleur : 0,60 € l'unité

3 - PRÊT DE MATERIEL - 2018

Pour toute demande de prêt de matériel (tables, bancs, chaises),
le demandeur devra établir une convention avec la commune de Réalmont.

Pour les associations de Réalmont	:	Gratuit
Pour les communes de la 3CT	:	Gratuit
Dans tous les autres cas	:	Forfait de 50 €

MATERIEL AUDIO ET VIDEO *		
Paire d'enceintes amplifiées JBL Eon 15 G2 2 x 400 Watt	Journée	50€
Micro HF Shure SM58	Journée	20€
Micro à fil SM58	Journée	5€
Paire de micros d'ambiance Béringher C2	Journée	20€
Table de mixage Yamaha MG 12/FX 4	Journée	20€
Projecteur par 64 1000 W	Journée	5€
Effet lumineux de type Derby	Journée	10€
Double platine CD professionnelle	Journée	5€
Vidéo projecteur	Journée	15€
Pack sonorisation : 2 enceintes, 1 micro HF et 1 platine CD	Journée	55€
Sonorisation complète réalisée par un agent municipal	Animation	200€

* Uniquement pour les associations locales organisatrices d'animations culturelles, sportives, réunions, assemblées

4 - CAMPING MUNICIPAL - 2018

LES TARIFS JOURNALIERS

* Emplacement tente	2,50 €
* Emplacement caravane ou camping car (- de 5 m)	3,50 €
* Emplacement voiture	2,00 €
* Emplacement véhicule utilitaire	6,00 €
* Branchement électrique	2,50 €
* Adulte	2,50 €
* Enfant de 5 à 12 ans	1,50 €

LES FORFAITS JOURNALIERS

Emplacement tente :

* Couple	: 2 adultes + voiture + électricité	10 €
* Famille	: 2 adultes + 3 enfants + voiture + électricité	11 €

Emplacement caravane ou camping car (- de 5 m) :

* Couple	: 2 adultes + voiture + électricité	12 €
* Famille	: 2 adultes + 3 enfants + voiture + électricité	13 €

GARAGE MORT

* Hors saison	1€
* Saison (du 1/04 au 30/09)	2€

LOCATION DE MOBILE HOMES

Pleine saison (du 05/07 au 29/08)	4/6pers	6/8pers
Semaine	345,00 €	375,00 €
Week-end ou 2 jours consécutifs	135,00 €	165,00 €
Nuit supplémentaire (après location du W E ou 2 jours)	55,00 €	75,00 €
Nuit unique	70,00 €	85,00 €

Basse saison (du 1/04 au 04/07 et du 30/08 au 30/09)	4/6pers	6/8pers
Semaine	200,00 €	220,00 €
Week-end ou 2 jours consécutifs	70,00 €	85,00 €
Nuit supplémentaire (après location du W E ou 2 jours)	30,00 €	40,00 €
Nuit unique	37,00 €	45,00 €

LES DIVERS KITS

Kit accueil : essuie tout, allumettes, éponge, liquide vaisselle et sac poubelle	1,50 €
Kit bain : gant de toilette, flacons (gel douche, shampooing, savonnettes…)	2,50 €
Kit couchage jetable (80) : taie d'oreiller, drap housse, drap de dessus	2,50 €
Kit couchage jetable (140) : 2 taies d'oreiller, drap housse, drap de dessus	3,50 €

MACHINE À LAVER LE LINGE - REPASSAGE

Kit lavage : jeton + lessive	5,00 €
Table à repasser et fer	Gratuit

AIRE DE SERVICE

Pour les usagers du camping	Gratuit
Pour les touristes de passage (ceux qui ne résident pas au camping)	5,00 €

JEUX

Raquettes de tennis de table et de badminton + balles ou volants	Gratuit

5 - FOIRES ET MARCHES – 2018

Abonné	:	15,00 €	le mètre linéaire par semestre
Occasionnel	:	1,20 €	le mètre linéaire par marché
Voiture de représentant, camionnette			
Jusqu'à 3,5 Tonnes	:	103,00 €	par semestre (abonné)
	:	5,40 €	par marché (non abonné)
De 3,5 à 5 Tonnes	:	171,00 €	par semestre (abonné)
	:	11,80 €	par marché (non abonné)
Démonstrateur	:	7,00 €	par marché
Camion podium	:	28,50 €	par marché
Camion spécial au-delà de 5 Tonnes	:	55,00 €	par marché
Exposition d'automobiles			
Hors marché	:	43,00 €	10 voitures maximum
Sur marché	:	3,50 €	par voiture
Sur foires annuelles	:	4,20 €	par voiture
Marché à l'ail et autres produits	:	3,50 €	par voiture
Cirque	:	60,00 €	

Ces tarifs seront applicables à tous les exposants et vendeurs situés sur les différentes places du village précisées dans le règlement municipal des foires et marchés.

Pour les abonnés, les abonnements des foires du 1er mai et du 11 novembre sont compris dans ces tarifs.

Pour les occasionnels, à l'occasion de ces foires, le prix sera de 1,50 € le mètre linéaire.

Les abonnés seront invités à régler leur abonnement semestriel avant le 31 mars et le 30 septembre.

Ceux qui n'auront pas réglé à bonne date seront considérés comme ayant résilié, à leurs torts exclusifs, leur abonnement. Leur emplacement pourra être attribué à un autre occupant.

MARCHE HEBDOMADAIRE – FOURNITURE ELECTRICITE

Par semestre (payable avec les droits de place) : 50 €
Par marché : 2,50 €

6 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 2018

Toute occupation du domaine public, même occasionnelle, par les terrasses mobiles des restaurants et des débits de boissons, doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services municipaux.

Est considérée comme terrasse mobile, toute terrasse qui, en dehors des heures d'ouverture de l'établissement et en dehors du fonctionnement même de la terrasse (installation du mobilier – tables – chaises…) ne privatise pas l'emprise affectée à son utilisation. Le domaine public, dans ce cas, reste libre.

Le mobilier doit être rangé après l'heure de fermeture de la terrasse, et, en période de non exploitation de celle-ci, les tables et les chaises ne doivent pas être stockées sur le domaine public.

La délimitation de la terrasse est réalisée au sol, par les agents de la commune, par un dispositif discret (marquage, clous). L'ensemble des mobiliers sera implanté UNIQUEMENT dans le périmètre ainsi délimité.

Redevance annuelle	:	30 € le M^2
Redevance semestrielle	:	20 € le M^2
Redevance occasionnelle	:	Forfait de 20 € pour 20 M^2

N.B : Les commerçants et artisans disposent de mobiliers de vente qui sont des matériels conçus pour présenter et vendre des produits sur le domaine public. Les étalages, les présentoirs, les portants, les porte-cartes sont implantés contre la façade de l'établissement. Ils ne doivent pas présenter une dangerosité pour le domaine public (risque de chute ou de renversement) ou gêner la circulation des piétons.

7- BASCULE AUTOMATIQUE – 2018

Self service

De 0 à 10 Tonnes	:	3 €
De 10 à 20 Tonnes	:	5 €
De 20 à 50 Tonnes	:	6 €

N.B : Les tarifs ci-dessus seront appliqués également au pesage manuel. En cas de panne du monnayeur, un récépissé sera délivré.

8 - CIMETIERES ET SERVICE FUNERAIRE – 2018

CONCESSIONS (TTC)	30 ans	50 ans
Petite (2 places)	130€	260€
Moyenne (4 places)	260€	515€
Grande (6 places)	390€	775 €

CAVEAUX (TTC)	PRIX
Petite (2 places)	1800€
Moyenne (4 places)	2160€
Grande (6 places)	2400€

DEPOSITOIRE (TTC)	Pendant 1 an	Au-delà jusqu'à 18 mois
Location mensuelle	20€	40€

COLUMBARIUM (TTC)	15 ans	30 ans	50 ans
Caveau (4 urnes + 4 plaques gravées)	930€	1240 €	1550€

DISPERSION JARDIN DU SOUVENIR (TTC)	30€

LES TARIFS « POMPES FUNEBRES »	Commune HT €	Hors Commune HT €
Vacation Garde Champêtre	36€	
Vacation pour mise en bière (2 agents)	18€ x 2 = 36€	22 € x 2 + 44 €
Vacation pose scellés	20€	
Vacation démarches préliminaires	30€	50 €
Vacation porteur (4 porteurs)	70€ x 4 = 280€	75 € x4 = 300 €
Vacation fossoyeur	50€	
Creusement et comblement fosse	100€	
Ouverture et fermeture caveau	80€	100 €
Ouverture et fermeture case columbarium	40€	
Réduction de corps (par corps)	50€	
Prestation de service municipale	200€	250 €

AUTRES PRESTATIONS	EUROS HT
Prise en charge véhicule	82€
Déplacement hors commune (le km)	1€
Vacation porteur arrivée directe cimetière	32€
Prestation de service municipale (arrivée directe)	110€

RAMPE REFRIGERANTE	EUROS HT
Par jour	40€

CERCUEILS ADULTES	EUROS HT
Lyonnais courant (chêne)	604 €
Lyonnais Torsade (chêne)	720 €
Tombeau Tanus (chêne)	890 €
Tombeau Cathédrale (chêne)	1326 €
Américain (acajou)	1200 €

CERCUEILS ADULTES (Pour incinération)	EUROS HT
Parisien incinération (pin)	480 €
TEROU incinération (pin)	550 €

RELIQUAIRES EN CHËNE	EUROS HT
50 cm	115 €
80 cm	165 €
120 cm	210 €
140 cm	250 €

CHRIST (EUROS HT)	22 €

PLAQUE GRAVEE (EUROS HT)	44 €

URNES (avec sac de transport)	EUROS HT
Métal (blanche)	45 €
Métal (autres)	55 €
Aluminium	65 €
Albâtre	110 €
Résine	120 €

9 - ASSAINISSEMENT - 2018

Le Décret n° 67945 du 24 octobre 1967 et la circulaire d'application de 5 janvier 1970 précisent les conditions de recouvrement et d'affectation des redevances dues par les usagers du réseau d'assainissement :

- La redevance d'assainissement est assise sur le volume d'eau prélevé par l'usager du service d'assainissement sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source.
- La redevance d'assainissement est applicable aux usagers du service d'assainissement et aux personnes assimilées :

*** sont usagers toutes les personnes raccordées au réseau d'assainissement ;

*** sont assimilées aux usagers toutes les personnes raccordables au réseau d'assainissement en vertu de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique.

- Lorsque l'usager est alimenté par un service public de distribution, la redevance est assise sur le nombre de m^3 d'eau réellement prélevé.

- Le jardin n'est pas un immeuble raccordable. Il n'y a donc pas lieu de percevoir la redevance d'assainissement s'il existe pour le desservir une canalisation qui ne puisse pas être utilisée à des fins domestiques ou industrielles.

- Toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et s'alimentant en eau, totalement ou partiellement, à une source autre qu'un service public, doit en faire la déclaration à la Mairie.

- A l'identique du service de l'eau, la facturation du service d'assainissement se compose d'un *abonnement* au réseau auquel s'ajoute une *redevance* facturée dès le 1er m^3 d'eau prélevé par l'usager.

*** L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1er Janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année.

*** Pour toute personne raccordée au réseau assainissement ou tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et s'alimentant en eau à une source autre qu'un service public, le montant de la facturation sera égal à l'abonnement déterminé pour les usagers auquel s'ajoutera une consommation forfaitaire de 60 m^3.

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 sur la tarification des services d'eau et d'assainissement.

❖ Abonnement (Facturé en février)

Compteur	Ø 15 et 20	36,60 € HT
Compteur (divisionnaire)	Ø 25, 30 et 40	75,00 € HT
Compteur (entreprises)	Ø plus de 40	106,00 € HT

❖ Consommation (Facturée en juin)

Prix du m^3	0,69 € HT

Vu l'article 30 de la Loi de finances rectificative 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012

(Instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015)

❖ Participation pour l'assainissement collectif (PAC)
(mise en recouvrement dès l'ouverture du chantier)

Maison neuve	2.700 € TTC
Maison ou appartement fonctionnant préalablement avec un assainissement non collectif	1.400 € TTC
Aménagement ou réhabilitation de logements en zone urbaine (par logement supplémentaire créé)	1.400 € TTC

N.B : Les usagers raccordés au réseau d'eau du Syndicat du Dadou feront exception à cette règle. L'abonnement et la consommation réelle seront facturés dès réception des états fournis par ce syndicat.

10 – EAU - 2018

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 sur la tarification des services d'eau et d'assainissement

Par délibération du 31 janvier 1992 et conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le mode de facturation se compose d'un abonnement au réseau d'eau auquel s'ajoute la consommation réelle facturée dès le premier m^3 d'eau.

- Abonnement (Facturé en février 2016)

Compteur	Ø 15 et 20 mm	83,50 € HT
Compteur divisionnaire	Ø 25 – 30 et 40 mm	154,50 € HT
Compteur (entreprises)	Ø plus de 40 mm	237,50 € HT

- Consommation (Facturée fin juin 2016)

Prix du m^3	1,1690 € HT

L'abonnement sera dû par la personne occupant le logement au 1er janvier de l'année en cours et sera proratisé pour les nouveaux abonnés arrivant en cours d'année.

- Taxe de raccordement au réseau

Compteur	Ø 15 et 20	410 € TTC
Compteur	Ø 30	720 € TTC
Compteur	Ø 40	1080 € TTC

11 - TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES – 2018

Vu la nécessité de fixer les prix des travaux effectués par les services techniques municipaux concernant la partie située entre les réseaux publics eau et assainissement existants et la limite de propriété à équiper (à l'exclusion de tous autres travaux à la charge du propriétaire), Le Maire, Propose au Conseil Municipal les prix listés en annexes jointes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les nouveaux tarifs.

Série de prix Adduction d'Eau Potable
Travaux et fournitures H.T

1 - Prix branchement comprenant la fourniture et la pose : du collier de prise en charge, du robinet de prise en charge, du tabernacle tube allongé et bouche à clé et 5 m de tuyau PVC.

Ø 15 - Ø 20	l'unité	255€
Ø 30 - Ø 40	l'unité	300€

2 - Confection de regard compteur PVC :

l'unité	120€

3 - Poste de comptage comprenant : 1 robinet avant compteur, 1 robinet purgeur, clapet incorporé et pose compteur fourni en location.

Ø 15	l'unité	150 €
Ø 20	l'unité	175 €
Ø 30	l'unité	400 €
Ø 40	l'unité	630 €

4 – Ouverture de tranchée, évacuation des déblais et remblayage en grave 0/20 :

pour une tranchée de 0 à 3 ml	le ml	300 €
le ml supplémentaire	le ml	55 €
traversée de mur	le ml	105 €

5- Frais de main d'œuvre :

l'heure	25 €

6- Frais de déplacement :

particuliers	30 €
entreprises	40 €

7- Fourniture et pose gaine PVC pour traversée de route :

Ø 100	le ml	25 €
Ø 125	le ml	30 €

8- Plus value pour remblai au grave ciment :

le m^3	105 €

9- Réfection de chaussée forfaitaire pour un branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume :

L'unité	200 €

10- Réfection chaussée :

émulsion	le m²	20 €
enrobé à froid	le m²	35 €
enrobé à chaud	le m²	90 €

11- Réfection trottoir avec chape béton :

le m²	55 €

12- Remise en place de pavés autobloquants :

le m²	110 €

13- Passage sous câbles ou tuyaux divers :

L'unité	20 €

14- Plus value pour enlèvement terre impropre ou remblai :

le m^3	12 €

15- Fourniture tout venant 0/20 :

le m^3	50 €

16- Suppression ou remise en service branchement :

forfait	70 €

17- Suppression de service pour défaut de paiement :

forfait	80 €

18- Suspension de service pour fraude sur comptage :

forfait	250 €

19- Location de tractopelle (avec chauffeur) :	1 heure	80 €
20- Location camion (avec chauffeur) :	1 heure	75 €
21- Location épareuse (avec chauffeur) :	1 heure	70€
22 – Location mini pelle (avec chauffeur) :	1 heure	70 €
23 – Location manitou (avec chauffeur) :	1 heure	60 €
24– Location nacelle (avec chauffeur) :	1 heure	80 €
25 – Location fourgon :	1 heure	50 €

Série de prix assainissement hors taxe
Prix des travaux de branchement et de pose de canalisations : Eaux pluviales, eaux usées

1 - Fourniture et pose canalisation PVC :

Ø 100	le ml	25 €
Ø 125	le ml	30 €
Ø 160	le ml	40 €
Ø 200	le ml	50 €

2 - Ouverture et remblai de tranchée, évacuation des déblais et remblayage en grave 0/20 :

pour une tranchée de 0 à 3 ml	le ml	300 €
le m l supplémentaire	le ml	55 €
traversée de mur	le ml	105 €

3 - Piquage sur collecteur existant :

forfait	130 €

4 - Confection ou pose regard 315 avec plaque : 250 €

5 - Confection ou pose regard siphoïde 315 avec plaque : 280 €

6 - Confection regard borgne : 135 €

7 - 1) Fourniture et pose de tuyau pour aqueduc sur fossé sans terrassement :

Ø 300	le ml	50 €
Ø 400	le ml	60 €
Ø 500	le ml	75 €
Ø 600	le ml	115€

7- 2) Fourniture et pose de tuyau pour aqueduc avec terrassement et remblai au tout venant pour une tranchée de 1m20 de profondeur (pour les tranchée d'une profondeur supérieure à 1m20 le tout venant fourni en plus sera facturé) :

Ø 300	le ml	90€
Ø 400	le ml	100€
Ø 500	le ml	120€
Ø 600	le ml	160€

8 - Tête de buse suivant diamètre :

Ø 250	l'unité	250 €
Ø 300	l'unité	250 €
Ø 400	l'unité	350 €
Ø 500	l'unité	580 €
Ø 600	l'unité	760 €

9 - Frais de main-d'œuvre : l'heure 25 €

10 - Plus value pour remblai au grave ciment :	le m³	105 €

11 - Réfection chaussée :

émulsion	le m²	20 €
enrobé à froid	le m²	35 €
enrobé à chaud	le m²	90 €

12 - Réfection trottoir avec chape béton :	le m²	55 €
13 - Remise en place de pavés autobloquants :	le m²	110 €
14 - Passage sous câbles ou tuyaux divers :	l'unité	20 €

15 - Fourniture et pose regard Ville de Toulouse :

prof >= 1,50m	l'unité	650 €

15 bis - Plus value au prix 15 pour Dm supplémentaire :	40 €

16 - Culotte de raccordement :	l'unité	125 €
17 - Fourniture tout venant :	le m³	50 €

Tarifs Hors Taxes des fournitures
Pour réparation et remplacement compteur gelé

Remplacement compteur

Ø 15	93,50 €
Ø 20	104,00 €
Ø 30	244,00 €
Ø 40	416,50 €

Réducteur de pression

Ø 15/21	80,50 €
Ø 20/27	96,00 €
Ø 26/34	133,00 €

Tuyaux PVC longueur 6m

Ø 64/75	12,50 €
Ø 81/90	14,00 €
Ø 76 8/90	17,00 €
Ø 99 4/110	17,50 €
Ø 98 8/110	21,50 €
Ø 113/125	25,50 €
Ø 127 8/140	26,00 €

Joints Gilbaut PVC Fonte Acier

Ø 47/59	79,00 €
Ø 59/72	79,00 €
Ø 72/85	81,50 €
Ø 88/102	95,00 €
Ø 110/127	115,00 €
Ø 132/146	155,00 €

Clapet anti retour de nez

Ø 100	106,50 €
Ø 125	122,50 €
Ø 160	166,00 €
Ø 200	103,50 €

Clapet anti retour de ligne

Ø 100	212,00 €
Ø 125	254,50 €
Ø 160	318,00 €
Ø 200	569,00 €

Robinet avant compteur

Ø 20 X 27	17,50 €
Ø 26 X 20	21,00 €
Ø 33 X 42	37,00 €
Ø 40 X 49	56,50 €

Robinets purgeurs + Clapets antipollution

Ø 20 X 27	14,50 €
Ø 26 X 20	28,00 €
Ø 33 X 42	80,50 €
Ø 40 X 49	94,00 €

Tés Laiton pour tuyaux PVC

Ø 25/25/25	14,50 €
Ø 32/32/32	23,00 €
Ø 40/40/40	29,50 €
Ø 50/50/50	45,50 €
Ø 63/63/63	73,00 €

Manchons laiton pour PVC

Ø 25/25	15,00 €
Ø 32/32	24,00 €
Ø 40/40	31,00 €
Ø 50/50	48,00 €
Ø 63/63	76,50 €

Coudes laiton pour PVC

Ø 25/25	13,00 €
Ø 32/32	19,00 €
Ø 40/40	28,50 €
Ø 50/50	43,50 €
Ø 63/63	83,00 €

Annexé à la délibération du 19 décembre 2017

Le Maire,

Henri VIAULES